



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

nous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cg29.fr>

BRETE

n° 13

Bulletin Réactif Engagé et Fédérateur

Journée de carence : la CGT propose que ce soit le Conseil Général qui paye.



La réunion du 25 septembre dernier sur le dossier « prévoyance » a mis en évidence le fait que plus de **100.000,00 € n'ont pas été utilisés** pour aider les agents à payer leur mutuelle (l'Allocation Prévoyance Santé).

La CGT a demandé que cette somme serve aux agents qui ont subi une journée de carence pour maladie, **en attendant que le Gouvernement abroge cette loi inique.**

Ensuite, il faudra bien sûr revoir les critères d'attribution de l'APS pour que davantage d'agents la touchent, y compris pour la complémentaire santé (frais médicaux).

Voir notre courrier adressé à Pierre Maille le 24 août dernier et signez la pétition sur <http://cg29.fr>

En 2012, au lieu de garder cet argent dans sa « cassette », le Conseil Général compenserait la perte de salaire occasionnée par cette journée de carence.

Et n'oubliez pas d'aller régulièrement sur <http://cg29.fr>



Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Adresse :

